

RÈGLEMENT – LOTO À SENSATIONS EDEL'PARC 26



Préambule

Ce loto est organisé dans le cadre du 74e Giron des Musiques de la Veveyse « EDEL'PARC 26 ». Il a lieu à Semsales le jeudi 21 mai 2026.

Déroulement

Le loto comportera :

- 20 séries standards, composées de 2 quines et 3 cartons par série
- 1 série Bingo, avec un carton
- 1 série Royale, avec un carton

Les cartes officielles sont fournies uniquement par l'organisation. Les cartes pour les abonnements et la série Royale sont valables uniquement **avec le tampon de contrôle** apposé lors du paiement. Chaque joueur est responsable de ses cartes, sans possibilité de remplacement ou de remboursement après achat. Les chiffres des différentes cartes (tant ceux servant au jeu qu'au contrôle) doivent impérativement rester lisibles.

Tarifs

Séries standards

- Abonnement pour 20 séries : CHF 10.- par carte ou CHF 50.- la planche de 6 cartes
- Volantes : CHF 4.- pour 5 séries (séries 1 à 5, 6 à 10, 11 à 15 et 16 à 20)

Série Bingo

- Avant le début du loto: 1 carte pour CHF 5.- / 3 cartes pour CHF 14.- / 5 cartes pour CHF 20.-
- Pendant le loto: 1 carte pour CHF 5.- si la partie des 3 chiffres est déjà gagnée, 1 carte pour CHF 2.- dans le cas contraire.

Série Royale

- CHF 10.- par carte ou CHF 25.- la demi-planches de 3 cartes

Déroulement du jeu

Le tirage est dirigé par un crieur officiel. Les numéros sont annoncés clairement. Le joueur doit couvrir les numéros sur ses cartes/volantes et crier immédiatement et **suffisamment fort** : QUINE, CARTON ou BINGO. **Le dernier numéro tiré doit figurer sur la carte/volante gagnante.** Si le joueur annonce trop tard, le numéro suivant annule sa validité. Les gains sont remis uniquement après validation officielle de la carte/volante gagnante. **Les lots ne pourront en aucun cas être échangés.** Finalement, **toute participation avec assistance électronique est interdite.**

Les personnes suivantes ne sont pas autorisées à participer au loto : crieurs, répétiteurs, porteurs de lots, vendeurs de volantes, membres du cercle Lotos, membres du comité de coordination, membres actifs de la société de musique l'Edelweiss de Semsales.

Séries standards

Valeur des lots en bons d'achat :

- 1ère Quine : CHF 50.-
- 2ème Quine : CHF 40.-
- 1er Carton : CHF 200.- (sauf séries 5, 10, 15 et 20 : CHF 500.-)
- 2ème Carton : CHF 120.-
- 3ème Carton : CHF 80.-



Les lots sont partagés à parts égales entre les gagnants. La valeur minimale d'un lot est de CHF 10.-. Le 1^{er} carton des séries 5, 10, 15 et 20 (bon de voyage d'une valeur de CHF 500.-) ne sera pas partagé. S'il devait y avoir plusieurs gagnants, un tirage au sort sera effectué. La personne qui tire le plus grand numéro gagne le bon. Il n'y a pas de lot de consolation pour les autres gagnants.

Série Bingo

La partie des 3 chiffres du mini-Bingo se joue pendant les séries standards avec le premier numéro tiré lors de chaque série. Si un numéro est déjà sorti c'est le prochain numéro tiré qui est valable pour le mini-Bingo. La première personne qui couvre les 3 numéros doit crier « BINGO ! » et gagne CHF 500.- en bons.

Le carton du mini-Bingo est joué entre la dernière série standard et la série Royale. La première personne qui couvre entièrement sa carte gagne CHF 500.00 en bons. Si la partie des 3 chiffres n'est pas gagnée après les 20 séries standards, le carton vaut alors CHF 1000.-. Les lots sont partagés à parts égales entre les gagnants.

Série Royale

La série Royale se joue directement au premier carton. Le lot principal est une FIAT Grande Panda La Prima, d'une valeur de CHF 25'280.-. S'il devait y avoir plusieurs gagnants, un tirage au sort sera effectué. La personne qui tire le plus grand numéro gagne la voiture. Les autres gagnants reçoivent un lot de consolation de CHF 200.-.

Dispositions finales

La participation au loto implique l'acceptation de ce règlement. Aucun recours n'est possible. Le règlement est affiché dans la salle et disponible sur demande auprès du comité. En cas de litige, la décision finale revient au président du comité d'organisation.

Entrée en vigueur

Ce règlement a été approuvé par le Comité d'organisation EDEL'PARC 26 le 20 avril 2026.

Pour le comité d'organisation :

Le Président
Fabien Broillet

Le Responsable Lotos
Benoît Perrin